



LA NOUVELLE TRIBUNE

Hebdomadaire togolais d'Investigation, d'analyses, et de publicité

N° 382 du jeudi 10 avril 2025 / Prix : 250 F CFA

P. 4
L'UPRAD-Togo forme ses membres pour une meilleure performance professionnelle

COMITÉ DE CONCERTATION ETAT - SECTEUR PRIVÉ P. 3

OTR, AMU, les souhaits du Secteur Privé...

Une nouvelle réunion du Comité de concertation Etat - Secteur Privé s'est déroulée le mardi 09 avril 2025 à Lomé. Elargie aux syndicats qui se sont massivement mobilisés aux côtés des organisations patronales et des associations de jeunes entrepreneurs pour discuter avec l'administration publique représentée par le ministre de l'Economie et des Finances, Georges Barcola, cette réunion a porté sur des points importants...



UE-TOGO

La Vice-Première Ministre de Slovénie fait le point de sa visite à Lomé P. 7



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU TOGO P. 5

Les acquis d'une tournée marathon



NATIONAL

La coordination consulaire du RdB au Togo appelle à voter Brice Oligui Nguema P. 4



L'INTERNET ILLIMITÉ À PARTIR DE 0 FCFA*

ACTUELLEMENT, L'INSTALLATION DE LA FIBRE CANALBOX EST À 0 FCFA !



CANALBOX
 VIVEZ L'INTERNET ILLIMITÉ

☎ 8866 www.canalbox.tg

*Sous conditions d'éligibilité et de paiement de premier forfait mensuel

10 ANS ET ÇA N'EST QUE LE DÉBUT

Merci pour la confiance !



La Banque Autrement

<https://togo.coris.bank>



COMITÉ DE CONCERTATION ETAT - SECTEUR PRIVÉ

OTR, AMU, les souhaits du Secteur Privé...

Une nouvelle réunion du Comité de concertation Etat - Secteur Privé s'est déroulée le mardi 09 avril 2025 à Lomé. Elargie aux syndicats qui se sont massivement mobilisés aux côtés des organisations patronales et des associations de jeunes entrepreneurs pour discuter avec l'administration publique représentée par le ministre de l'Economie et des Finances, Georges Barcola, cette réunion a porté sur des points importants à l'ordre du jour dont l'Office Togolais des Recettes (OTR), notamment la question des pénalités pour les entreprises et certaines taxes, la mise en œuvre de l'Assurance Maladie Universelle (AMU) et bien d'autres sujets de préoccupation du Secteur Privé.

Elom ATTISSOGBE



Le ministre de l'Economie et des Finances, a rappelé, d'entrée, l'importance des réunions du Comité de concertation Etat-Secteur Privé. « Il y a trois mois, nous avons organisé un atelier sur la thématique pour une administration publique plus favorable aux affaires. Nous revenons à la charge aujourd'hui, pour souligner

Privé à la richesse nationale a représenté 76,8% du PIB national contre 77,1% un an plus tôt. De même, l'emploi privé s'établit sur les cinq dernières années, à près de 98% des emplois du pays. Face à ces performances encourageantes voire prometteuses, l'Etat est engagé depuis plusieurs années dans des réformes très ambitieuses destinées à créer



l'intérêt d'une administration publique plus agile et plus performante. La présente session est plus focalisée et a pour objectif d'apporter des réponses concrètes aux demandes récurrentes du Secteur Privé, en lien avec l'OTR et la CNSS, deux administrations au cœur du partenariat entre l'Etat et le Secteur Privé », a souligné le ministre Georges Barcola.

Rappelant la précieuse contribution du Secteur Privé à l'économie nationale, le ministre a insisté notamment sur les chiffres : « Je confirme qu'en 2024, la part du Secteur

les conditions optimales pour stimuler le développement des entreprises ». Il a fait savoir à l'assistance que l'une des réformes majeures en cours en ce moment est celle du service public qui vise à faire en sorte que l'administration publique soit davantage orientée vers les besoins de l'économie, avec un accent particulier sur l'éthique, la déontologie et l'écoute.

Le Secteur Privé pas totalement satisfait

Après avoir écouté les représentants de l'Office Togolais des Recettes (OTR) sur les préoccupations

et recommandations du Secteur Privé et de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) sur la mise en œuvre de l'Assurance Maladie Universelle (AMU), la parole a été donnée au Secteur Privé. Le président de l'Association des Grandes Entreprises du Togo (AGET), Jonas Daou, a d'abord félicité le gouvernement, notamment le ministère de l'Economie et des Finances pour la qualité et la régularité des réunions du Comité de concertation Etat-Secteur Privé.

Il dit avoir noté trois aspects dans les propos introductifs

concertation, afin de répondre clairement aux questions fiscales pour lesquelles le représentant de l'OTR a fait mention de son Unité. « Je voudrais rappeler à l'OTR que ce n'est pas tout à fait vrai que le chiffre d'affaires n'est pas compliqué. Même sur ce point, le Code Général des Impôts en son article 120 laisse un petit flou. Et notre souhait, c'est que lorsqu'il y a doute, que le doute profite au contribuable. Nous souhaitons, Monsieur le Ministre, que les textes de loi soient le plus précis possible pour éviter les interprétations, les contentieux, etc. », a-t-il



du ministre Barcola. Il s'agit du dialogue public-privé qui est une priorité nationale, la nécessité d'avoir une administration publique plus agile et plus ouverte au Secteur Privé, et la citation du Chef de l'Etat relative à l'impérieuse nécessité de réformer nos habitudes pour rendre le pays plus attractif.

C'est à la lumière de ces trois aspects qu'il a analysé les réponses de l'OTR et de la CNSS aux préoccupations du Secteur Privé. « Nous aurions souhaité que le représentant de l'OTR suive les indications que vous avez données, Monsieur le Ministre : priorité nationale, impérieuse nécessité de changer les habitudes et une administration business friendly », a fait savoir le président de l'AGET qui a d'ailleurs plaidé pour la présence du responsable de l'Unité de Politique Fiscale (UPF) aux prochaines réunions du Comité de

mentionné.

« Les questions de sanction et de pénalité sont revenues souvent dans la présentation et le tableau synthétique des réclamations des entreprises. Le sentiment de la majorité des entreprises, c'est que les contrôles sont spécifiquement ou majoritairement orientés autour des questions de sanction et de pénalité. Ce que les entreprises payent en pénalité, c'est des choses en moins sur leur capacité à investir et à créer de nouvelles opportunités d'emploi, de valeur ajoutée, de redistribution, etc. C'est important à regarder. C'est énormément d'argent qui va parfois jusqu'à 40% des frais incriminés. Ce n'est pas rien.

On ne peut pas juste donner le sentiment que c'est juste pour corriger ou faire peur à quelqu'un. Un entrepreneur qui a déjà pris le risque d'investir sont intelligence, ses

ressources, son temps pour créer des entreprises, créer des emplois, créer des opportunités, n'est pas quelqu'un à qui on fait peur. C'est quelqu'un qu'on doit encourager à créer de la richesse. Si c'était si simple, je pense qu'on serait tous des entrepreneurs. Donc nous souhaitons, Monsieur le Ministre, que cette question soit traitée en priorité », a-t-il ajouté.

Il a également précisé, sur le point des PME, l'importance de revoir la question de l'enregistrement des marchés qui les pénalise au regard du fait qu'elles soient obligées de s'endetter pour régler la facture et a plutôt proposé d'aller vers un écosystème plus souple qui leur permette de payer graduellement, au fur et à mesure qu'elles rentrent également dans leurs droits vis-à-vis de leurs clients.

En ce qui concerne la CNSS et l'AMU, le président de l'AGET a avoué, au nom du Secteur Privé, être resté sur sa faim et a fait des propositions dans le cadre de l'amélioration de la mise en œuvre de l'AMU.

« Nous voulons comprendre pourquoi les cartes ne sont pas distribuées, pourquoi les entreprises n'ont toujours pas de cartes. Depuis la mise en œuvre de l'AMU, parce qu'on n'a pas de cartes, parce que les référents ne sont pas en place, les entreprises sont obligées de continuer par payer l'assurance privée. Donc on se retrouve sur deux exercices successifs, en train de penser deux fois pour un produit où nous sommes supposé gagner plus en terme de solidarité, de disponibilité et de fluidification des processus pour les entreprises. », a-t-il relevé. « Nous voulons une situation précise de la mise en œuvre de l'AMU à ce jour, les cotisations, le nombre de cartes établies par rapport au nombre de bénéficiaires, et la façon dont le Secteur Privé peut aider à ce que la mise en œuvre de l'AMU puisse réussir pleinement », a ajouté le président de l'AGET.

Pour finir, le ministre de l'Economie et des Finances a pris bonne note des propositions du Secteur Privé sur les préoccupations liées à l'OTR et la mise en œuvre de l'AMU et a réaffirmé l'engagement de l'Etat à soutenir le Secteur Privé via des réformes. Et dans ce contexte, a-t-il dit, le dialogue public-privé devient un outil central pour bâtir une économie plus inclusive et résiliente.

PRÉSIDENTIELLE DU 12 AVRIL AU GABON

La coordination consulaire du RdB au Togo appelle à voter Brice Oligui Nguema

La Coordination consulaire du Rassemblement des Bâtisseurs (RdB) au Togo a ouvert sa campagne de soutien au candidat Clotaire Oligui Nguema Brice, à l'occasion des élections présidentielles prévues pour le 12 avril 2025 au Gabon. L'événement a eu lieu à Lomé, capitale togolaise, en présence de nombreux membres de la diaspora gabonaise, venus marquer leur engagement en faveur de leur candidat.

Yao KPOWODAN



selon les intervenants, l'espoir d'un Gabon renouvelé et prospère. Son projet de société repose sur des valeurs de justice, de solidarité et de développement. « Un Gabon où chacun trouve sa place, un Gabon qui soigne, éduque et protège, un Gabon où les

Le message de la campagne a été clair et sans équivoque. « Avec Clotaire Brice, c'est toujours bon. Alors, allons voter pour le porter haut », a lancé un autre responsable de la Coordination consulaire, appelant tous les Gabonais à faire preuve de détermination.



Lors de ce meeting, Ntsame Essono Oliveira Cassandra Vasthy, la coordinatrice de la Coordination consulaire, a exprimé toute sa fierté et son enthousiasme. « C'est avec beaucoup de joie et de fierté que je vous souhaite la bienvenue à ce grand meeting d'ouverture de campagne. Merci d'être là, merci d'avoir répondu présent. Ça prouve une chose : nous ne sommes pas seulement un mouvement. Nous sommes une vraie famille », a-t-elle déclaré, soulignant l'importance de l'unité et de l'engagement collectif des Gabonais, tant au pays qu'à l'étranger.

Le message central de cette

campagne est un appel fort à la participation massive aux élections du 12 avril prochain, avec un objectif clair : « zéro abstention ».

La diaspora gabonaise a été encouragée à jouer un rôle décisif dans ce processus, car selon les responsables du RdB, la construction d'un Gabon nouveau nécessite l'implication de tous, sans exception.

« Le changement est en marche et nous en faisons partie », a ajouté la coordinatrice, appelant à un soutien total pour le candidat Clotaire Oligui Nguema Brice, surnommé « C'BON ». Le candidat du RdB incarne,



richesses servent d'abord les Gabonais », a rappelé Cassandra Vasthy.

Ces propositions, selon elle, répondent aux attentes profondes de la population gabonaise et de la diaspora.

« Il faut que chacun de nous, ici, fasse sa part pour porter ce projet commun. Nous devons être unis et solidaires, car ensemble, nous sommes plus forts », a insisté le coordonnateur consulaire,

soulignant que chaque voix compte pour l'avenir du pays.

Le programme de campagne prévoit plusieurs activités à venir, notamment des débats politiques avec des leaders d'opinion de la diaspora gabonaise et un rassemblement final pour clôturer la campagne avant le jour du vote. Ces événements ont pour objectif de renforcer l'engagement et la mobilisation des Gabonais du Togo, tout en renforçant le soutien à Clotaire Oligui Nguema Brice, un candidat qu'ils considèrent comme un bâtisseur de l'avenir du Gabon.

« Nous sommes prêts à contribuer à la construction du Gabon de demain. Un Gabon fort, digne et uni, tel est notre vœu, tel est notre projet », a conclu Ntsame Essono Oliveira Cassandra Vasthy.

Dans ce contexte, l'appel à une participation sans faille et à zéro abstention prend une place centrale. Le RdB considère cette élection comme un moment clé pour le pays, un tournant décisif pour son avenir, et pour cette raison, il invite la communauté gabonaise à se rendre massivement aux urnes le 12 avril prochain.

Le Rassemblement des Bâtisseurs invite toute la diaspora gabonaise à faire entendre sa voix, à voter et à soutenir le candidat Clotaire Oligui Nguema Brice, pour un Gabon plus juste, plus solidaire et plus prospère.

INSTITUTIONS

BOAD : un bénéfice net de près de 40 milliards FCFA

La Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD), l'institution de développement sous-régionale basée à Lomé, boucle l'exercice 2024 avec un résultat net bénéficiaire de près de 40 milliards (39,402 milliards) FCFA, marquant une progression de 8,09 % par rapport aux 36,453 milliards FCFA de l'année précédente.

C'est ce qu'a annoncé l'institution communautaire dans un communiqué publié lundi 07 avril 2025 et cité par Togo First, suite à la validation de ses comptes par le Conseil des ministres de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA).

Selon la même source, la Banque clôt l'exercice sur un total bilan en hausse, soit 3 893,5 milliards FCFA, contre

3 482 milliards FCFA en 2023, représentant une progression annuelle de 11,8 %. Dans la foulée, le produit net bancaire s'élève à 114,9 milliards FCFA, en légère hausse par rapport aux 111 milliards FCFA de l'an dernier.

Parmi les leviers ayant contribué à cette performance, on met notamment en avant la mise en œuvre du relèvement du



capital social (+554 milliards FCFA), une émission de dettes subordonnées de 100 millions d'euros, ainsi que des mécanismes de transfert de risque comme la titrisation

de créances et l'assurance-crédit. Avec des fonds propres atteignant 1 390,8 milliards FCFA, représentant 35,72 % du total bilan, la BOAD revendique un statut de

structure solide. L'institution conserve du reste ses notations de crédit Investment Grade : Baa1 par Moody's et BBB par Fitch Ratings.

Pour cette année 2025, l'institution de développement a déjà annoncé son soutien à plusieurs pays de la sous-région, notamment le Togo, qui reçoit un financement de 20 milliards FCFA pour la construction et l'exploitation d'une cité ministérielle à Lomé, ainsi que 40 milliards FCFA pour faire face à des urgences énergétiques.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU TOGO

CCI-Togo : Les acquis d'une tournée marathon

Une délégation de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo (CCI-TOGO) conduite par son président, José Symenouh, était en tournée à l'intérieur du pays, du 1er au 05 avril 2025. Présenter les élus consulaires des différentes régions aux autorités locales, informer les pouvoirs publics de la prochaine organisation de la Journée Portes Ouvertes de la CCI-TOGO sur toute l'étendue du territoire national, inaugurer le nouveau siège de la délégation consulaire de la Région Centrale, stimuler davantage l'investissement, l'institution consulaire continue d'imprimer sa marque pour renforcer le dialogue public-privé.



opportunités pour les entrepreneurs. « Ce bureau régional est bien plus qu'une simple antenne administrative. Il est une réponse concrète à un besoin réel : rapprocher les services d'accompagnement et d'assistance des acteurs économiques, renforcer les capacités locales et faciliter l'accès aux opportunités », a laissé entendre José Symenouh.

■ — Nicolas EDORH



Dans le cadre de cette tournée du bureau consulaire conduite par son président, José Symenouh, les Régions Maritime, des Plateaux, Centrale, de la Kara et des Savanes, ont été visitées. Il s'agit d'une initiative qui vise à renforcer la coopération entre le secteur public et le secteur privé, dans le but de stimuler le développement

que cette démarche de la CCI-TOGO permettrait de renforcer la coopération entre la Chambre de Commerce et les administrations publiques, favorisant ainsi la mise en place d'initiatives communes qui contribueront à la croissance et à la compétitivité des entreprises locales.

Lors de cette tournée, le

du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation Locale, tous connaissent désormais les opérateurs économiques de la région qui sont membres de l'Assemblée Consulaire de la CCI-TOGO. Le Préfet de Tchadoudjo, Tchimbiantja Yendoukoa Douti, dans son mot de bienvenue, a salué cette démarche de la CCI-TOGO, avant de présenter les potentialités économiques de la région Centrale. Il a insisté sur la nécessité de collaborer ensemble pour dynamiser les filières stratégiques et créer des opportunités permettant de favoriser la croissance des entreprises et l'attractivité des investissements dans la

des entreprises et dynamiser l'économie régionale.

Inauguration du nouveau siège de la délégation consulaire dans la région Centrale

Après cette rencontre fructueuse, l'événement s'est poursuivi par l'inauguration officielle du nouveau siège de la Délégation régionale. Il s'agit d'un bâtiment moderne composé de 5 boutiques au rez-de-chaussée et de 4 bureaux à l'étage, dont le secrétariat, le bureau du responsable, le bureau du Centre de Gestion Agréé, le bureau des élus consulaires et

Le projet a été salué par le Préfet de Tchadoudjoqui a souligné que l'ouverture de ce bureau est une grande opportunité pour les entrepreneurs locaux, qui auront désormais un accès facilité aux services de la CCI-TOGO et aux ressources nécessaires pour leur développement. Cette initiative renforcera également l'efficacité des actions de la Chambre de Commerce dans la région, en apportant une réponse plus rapide et plus ciblée aux besoins des entreprises.

Enfin, la tournée s'est achevée les 03 et 04 avril 2025 dans les régions des Savanes et de la Kara où la CCI-TOGO a renforcé sa présence en présentant les élus consulaires aux autorités locales. Comme dans les autres régions, ces acteurs du secteur privé, désignés pour représenter l'institution consulaire, auront pour mission de coordonner ses actions dans ces régions et de servir de relais entre le secteur privé et les pouvoirs publics locaux. Désormais, ils sont connus des autorités locales, notamment des Gouverneurs des Savanes, Affoh Atcha-Dedji et du Général de Brigade, Adjitowou Komlan de la Kara.

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo joue un rôle clé dans le soutien et l'accompagnement des entreprises du pays. Elle offre divers services tels que des conseils, des formations, et aide à la mise en réseau pour favoriser le développement économique. Son objectif est de renforcer le secteur privé, encourager les investissements, et contribuer à la croissance économique du Togo. Par ses initiatives, elle aide les entreprises à s'adapter aux défis du marché, tout en promouvant un environnement propice à l'entrepreneuriat et à l'innovation.



économique et de promouvoir les investissements sur toute l'étendue du territoire national.

Le président de la CCI-TOGO a présenté aux Gouverneurs de la Région Maritime, Taïrou Bagbiegue, et des Plateaux, le Général de Brigade, Dadjá Maganawè, aux préfets, maires, ainsi qu'aux représentants du ministère du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation Locale (MCACL) et des Chambres Régionales des Métiers et de l'Agriculture, de ces différentes régions, les élus consulaires.

Les Gouverneurs des deux régions ont exprimé leur satisfaction par rapport à l'initiative. Ils ont souligné

président de la CCI-Togo a également profité de l'occasion pour visiter les délégations régionales de la Chambre de Commerce, qui agissent comme des bureaux annexes de l'institution consulaire.

Cette visite a permis de mener des échanges constructifs avec les responsables de ces délégations sur les défis qu'ils rencontrent et sur les actions à entreprendre pour transformer ces défis en opportunités.

Dans la Région Centrale où s'est poursuivie la tournée le 02 avril, l'institution consulaire a fait d'une pierre deux coups en inaugurant, par la même occasion, son siège régional. Préfets, Maires, représentants du ministère



Région Centrale.

« Cette présentation des élus consulaires représente une première étape vers une coopération renforcée entre le secteur public et le secteur privé. Selon lui, l'objectif est de créer des ponts solides entre les acteurs économiques locaux et les institutions

une salle de réunion. Grâce à ce nouveau siège, les entreprises locales bénéficieront d'un environnement de travail convivial, où des conseils adaptés à leurs besoins leur seront fournis.

Dans son discours d'inauguration, le président de la CCI-Togo a précisé que cette initiative s'inscrit dans la vision du chef de l'Etat, Faure Essozimna Gnassingbé, de décentraliser les services



gouvernementales, afin de mieux répondre aux besoins

d'accompagnement, en facilitant l'accès aux

LOGISTIQUE

L'UPRAD-Togo forme ses membres pour une meilleure performance professionnelle

L'Union Professionnelle des Agréés en Douanes du Togo (UPRAD-TOGO) a organisé du 07 au 09 avril 2025 à Lomé, une formation dans le cadre du renforcement des capacités techniques et professionnelles de ses membres. Portant sur le thème « Optimisation des compétences douanières des Commissionnaires en Douane Agréés (CDA) pour une meilleure performance professionnelle », cette session vise à améliorer les compétences des membres de l'institution pour leur permettre d'être plus efficaces et performants dans leurs missions, et surtout d'éviter des erreurs coûteuses.

Yao KPOWADAN



erreurs qui pourraient avoir des conséquences financières lourdes.

Pour Patrick Magnon, président de l'UPRAD-TOGO, cette formation représente une étape clé dans le processus de professionnalisation des membres. « Il y a moins d'un mois, nous étions réunis autour du thème : Comment organiser et gérer les services administratifs et financiers d'une société commissionnaire en douane agréé ? »

« Cette première session a permis de structurer nos entreprises et d'améliorer notre gestion interne. Aujourd'hui, nous franchissons une nouvelle étape, tout aussi stratégique, en nous concentrant sur l'optimisation de nos compétences douanières. Ce choix montre clairement notre volonté de faire de la compétence technique un socle incontournable de notre profession. Car, au-delà de la bonne gestion de nos structures,

c'est bien notre maîtrise des procédures douanières, notre capacité à cerner les risques, à éviter les erreurs coûteuses et à bien défendre nos dossiers devant l'administration douanière qui fera la différence sur le terrain », a-t-il souligné.

Patrick Magnon a insisté sur l'importance de la maîtrise des procédures douanières, de la capacité à cerner les risques et de la défense efficace des dossiers devant l'administration douanière. « C'est ce qui fera la différence sur le terrain. L'avenir de notre profession repose sur notre capacité à nous adapter, à nous former en continu, à accroître notre richesse et à nous entraider », a-t-il affirmé.

Au cours de cette formation, les membres de l'UPRAD-Togo ont abordé des thématiques telles que les missions et l'organisation des services des douanes, la législation et les régulations douanières,

les régimes douaniers et le contentieux douanier. Ces domaines sont au cœur des opérations quotidiennes des commissionnaires en douane, et une meilleure maîtrise de ces sujets permettra de renforcer leur crédibilité et leur efficacité. « Les commissionnaires en douane agréés sont les partenaires privilégiés de la douane. Au cours de ma carrière, j'ai constaté les difficultés, les carences auxquelles ils font face dans l'exercice de leur fonction et j'ai décidé de leur apporter le peu de compétences que j'ai acquises dans ce domaine (...) Par rapport à l'observation des procédures de dédouanement, de la réglementation douanière, il y a toujours de petits dysfonctionnements », a fait remarquer Kpatcha Kedessim, inspecteur des douanes à la retraite, le formateur au cours de cette session.

Akakpo Koffigan Dodji a conclu en rappelant que l'avenir de la profession repose sur la capacité des membres à s'adapter, à se former continuellement, à accroître leur expertise et à s'entraider. « Il est impératif que nos membres maîtrisent l'ensemble de ces thématiques, afin de répondre efficacement aux exigences du terrain, défendre leurs droits face à l'administration douanière et exécuter leurs missions avec excellence », a-t-il ajouté.



Cette initiative s'inscrit dans la volonté de l'organisation la plus représentative des commissionnaires en douanes agréés d'investir dans la formation continue de ses membres. « Le renforcement des capacités est un levier fondamental pour l'optimisation de nos activités et une meilleure performance. Cette formation permettra à nos membres d'éviter des erreurs coûteuses, car dans le droit douanier, l'erreur n'existe pas. Toute fausse déclaration est assimilée à de la fraude »,

a expliqué Akakpo Koffigan Dodji, Secrétaire Général de l'UPRAD-TOGO.

Les participants ont abordé des sujets cruciaux lors de cette session, notamment la réglementation douanière, la classification des marchandises, la législation, la fiscalité douanière et les différents régimes douaniers.

Ces thématiques sont essentielles pour garantir une bonne gestion des affaires douanières, tout en respectant les normes et en évitant des

retrouvent sur cette liste, avec des droits de douane allant de 10 % à 50 %. Ainsi, le Lesotho devient le pays africain le plus touché avec des droits de douane portés à 50 % sur ses exportations vers les États-Unis.

Il est suivi par Madagascar (47 %), Maurice (40 %), le Botswana (37 %), l'Angola (32%), la Libye (31 %), l'Algérie (30 %), l'Afrique du Sud (30 %) et la Tunisie (28

COMMERCE

Détail des nouveaux droits de douane de Donald Trump dans 51 pays africains

En 2023, les échanges commerciaux entre les États-Unis et l'Afrique subsaharienne ont totalisé 47,5 milliards USD. Les exportations de la région pour le marché américain ont atteint 29,3 milliards USD la même année, composées notamment de pétrole, métaux précieux, véhicules automobiles et vêtements.

Le président américain Donald Trump a annoncé, mercredi 2 avril 2025, une nouvelle vague de droits de douane sur les importations en provenance de divers pays. Les nouvelles mesures tarifaires incluent un tarif de base de 10 % sur toutes les importations à compter du 5 avril, et des tarifs plus élevés, dits « réciproques », applicables à certains pays à partir du 9 avril. Au total, précise l'agence Ecofin, 51 pays africains se



%)

Pour d'autres pays africains, les droits de douane sont compris entre 11 % et 21 %. La Namibie et la Côte d'Ivoire, par exemple, se voient imposer un taux de 21 %, suivies du Zimbabwe (18 %), du Malawi (17%), de la Zambie (17 %),

du Mozambique (16 %), du Nigeria (14 %), du Tchad (13 %), de la Guinée équatoriale (13%) ainsi que de la RDC et du Cameroun avec 11 %. Enfin, la majorité des pays africains concernés par ce décret subissent des droits de douane de 10 %, soit le niveau minimum appliqué par les États-Unis dans cette nouvelle politique tarifaire. Il s'agit de l'Égypte, du Maroc, du Kenya, de l'Éthiopie, du Ghana, de la Tanzanie, du Sénégal, de l'Ouganda, du Gabon, du Togo, du Liberia, du Bénin, du Congo, de Djibouti, du Rwanda, de la Sierra Leone, de l'Eswatini, du Soudan, du Niger, de la Guinée, du Mali, du Cap-Vert, du Burundi, de la Gambie, de la Centrafrique,

de l'Érythrée, du Soudan du Sud, des Comores, de Sao Tomé-et-Principe, de la Guinée-Bissau et de la Mauritanie.

Les secteurs manufacturiers africains touchés ?

Ces nouvelles taxes risquent de pénaliser les secteurs manufacturiers africains, notamment l'automobile et le textile, en rendant les produits moins compétitifs aux États-Unis. Selon un rapport du Bureau du Représentant au commerce des États-Unis, les exportations totales de marchandises des pays d'Afrique subsaharienne vers les États-Unis se sont élevées à 29,3 milliards USD en 2023.

RENFORCEMENT DU PARTENARIAT UE - TOGO

La Vice-Première Ministre de Slovénie fait le point de sa visite à Lomé

La Vice-Première ministre en charge des Affaires étrangères et européennes de Slovénie, Mme Tanja Fajon, a effectué une visite officielle de 48h à Lomé, du 08 au 09 avril 2025, dans le cadre du renforcement du partenariat entre l'Union Européenne et le Togo. A la fin de sa visite, elle a rencontré la presse pour donner les détails de sa mission en terre togolaise.

Elom ATTISSOGBE

L'agenda de la Vice-Première ministre des Affaires étrangères et européennes de Slovénie au nom de l'Union Européenne était très chargé durant sa visite à Lomé. Mme Tanja Fajon a rencontré le Chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, Madame le Premier Ministre et des membres du gouvernement pour discuter des sujets d'intérêt commun entre le Togo et l'UE.

Les discussions ont porté sur le renforcement du partenariat, la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, ainsi que les efforts communs pour garantir la stabilité et la sécurité dans la région. « Nous avons eu

des discussions approfondies avec les plus hautes autorités togolaises, notamment le Président de la République. Le partenariat entre l'Union Européenne et le Togo est mutuellement bénéfique. Les questions sécuritaire et humanitaire au nord du pays et les impacts des projets de l'Union Européenne sur les populations étaient au cœur de nos échanges. Nous sommes convaincus qu'il ne peut pas y avoir de développement durable sans la sécurité », a déclaré la Vice-Première ministre en charge des Affaires étrangères et européennes de Slovénie. « Nous sommes au courant de la situation dans le nord du pays et nous sommes en train de la suivre



de très près. Nous sommes également concernés par cette situation de terrorisme et nous avons déjà discuté de comment soutenir le pays, non seulement sur le plan militaire, mais également humanitaire, afin de pouvoir soulager les populations. Nous apportons notre soutien aux autorités et nous avons discuté de long en large pour faire mieux. Et c'est pour nous également une priorité. Nous avons déjà un accord de partenariat militaire très solide avec le Togo. », a-t-elle ajouté.

Dans le cadre de l'initiative Global Gateway de l'Union européenne, cette visite vise à renforcer les partenariats

stratégiques entre l'UE et le Togo, en soutenant des projets d'infrastructures durables, de transition énergétique et de développement, afin de favoriser une croissance inclusive et durable pour les générations futures.

« L'agriculture, l'énergie, l'investissement et la création d'emplois sont des domaines dans lesquels nous entendons renforcer notre coopération avec le Togo à travers Global Gateway », a annoncé Mme Tanja Fajon. « Nous avons discuté avec le ministre des Mines et des Ressources Énergétiques et il y a un grand projet en vue qui va booster le secteur de l'énergie au Togo », a-t-elle précisé.

Cette visite de la Vice-Première ministre en charge des Affaires étrangères et européennes de Slovénie vise également à préparer la réunion ministérielle qui aura lieu le 21 mai 2025 et qui servira de travaux préparatoires au 7ème sommet Union Africaine –

Union Européenne. « Nous avons déterminé les priorités et toutes ces questions seront abordées lors de la réunion ministérielle du 21 mai. Les réunions que nous avons tenues au Togo, étaient très importantes et elles avaient pour objectif d'envoyer un message fort de partenariat et de volonté de maintenir et de continuer ce partenariat.

La Vice-Première ministre de Slovénie a également visité plusieurs projets soutenus par l'Union Européenne au Togo et des initiatives d'infrastructures majeures.

Cette visite renforce les liens déjà solides entre l'Union européenne et le Togo, illustrant l'engagement commun à poursuivre un partenariat fructueux et à relever ensemble les défis du développement durable, de la sécurité et de la prospérité régionale.

FORMAT 65 CL POUR DJAMA PILSNER ET DJAMA LAGER

La SNB comble les attentes des consommateurs

La Société Nouvelle de Boissons (SNB) continue d'affirmer son engagement envers ses consommateurs en répondant à une demande, celle de l'introduction d'un grand format pour ses principaux produits brassicoles, Djama Pilsner et Djama Lager. Le lancement a été officiellement effectué le dimanche 06 avril 2025 à Lomé. Depuis son arrivée sur le marché togolais, la SNB n'a cessé d'innover et de s'adapter aux attentes des consommateurs.

Yao KPOWODAN

Aujourd'hui, cette volonté se concrétise avec le lancement du format 65 cl, qui vient enrichir l'offre déjà existante avec les formats de 33 cl et 50 cl.

Selon le Directeur Général de la SNB, Patrick Van Schie, « le Grand Format est en réalité la bouteille phare du marché togolais. Lorsque nous avons lancé nos produits, nous étions uniquement présents avec la bouteille de 50 cl, puis est venue celle de 33 cl. Mais face aux nombreuses demandes pour le Grand Format, nous avons décidé de procéder à ce lancement, en l'associant à la célébration de notre cinquième anniversaire. ».

Les deux bières, Djama Pilsner et Djama Lager, sont désormais disponibles en

format 65 cl, au prix attractif de 600 FCFA pour la Djama Pilsner et 650 FCFA pour la Djama Lager.

Mme Eva Alaba-Anika, Responsable Marketing et Stratégie de la SNB, a exprimé sa satisfaction en ces termes : « Depuis la création de la SNB, la bouteille de 65 cl a toujours été très attendue par nos chers consommateurs. A la SNB, nous restons à l'écoute de nos chers consommateurs, et c'est pourquoi, à quelques semaines de la célébration de notre cinquième anniversaire, nous avons décidé d'offrir ce format en deux de nos produits phares, la Djama Pilsner et la Djama Lager. La couleur de la bouteille a changé pour la Pilsner, mais le produit, le contenu n'a pas changé. La qualité demeure la même. La



différence se trouve au niveau du prix. C'est pour ça que nous avons comme slogan, la 65 cl, la qualité en grand format. »

Les bières Djama, brassées selon la tradition allemande, se distinguent par leur qualité exceptionnelle. La Djama Pilsner, avec 5,2 % d'alcool, et la Djama Lager, avec 4,6 %, offrent une expérience de dégustation rafraîchissante. Elles sont fabriquées à partir d'ingrédients naturels de haute qualité : eau, malt et houblon, sans sucres ajoutés, garantissant ainsi une pureté et un goût équilibré.

Avec l'arrivée du format 65 cl, la SNB répond aux attentes d'une clientèle de plus en plus exigeante et soucieuse de disposer d'une offre diversifiée

et adaptée à différentes occasions. Ce lancement marque une nouvelle étape dans la stratégie d'expansion et d'innovation de l'entreprise, qui continue de se positionner comme un leader sur le marché des boissons au Togo.

La SNB réaffirme ainsi son engagement envers la satisfaction de ses consommateurs et la promotion de produits de qualité. Le format 65 cl de Djama Pilsner et Djama Lager est désormais disponible à travers tout le territoire togolais, offrant ainsi aux amateurs de bière une nouvelle option pour savourer leurs bières préférées dans un format plus généreux.

Notons que la première bière de la SNB, la Djama Pilsner, a été lancée en mai 2020 et a gagné une place de choix dans le cœur des consommateurs togolais. Aujourd'hui, avec l'élargissement de son offre, la SNB continue de marquer l'histoire du secteur brassicole au Togo.

LA NOUVELLE
TRIBUNE

Récépissé No 0546/31/05/16/
HAAC

Djidjolié - Batomé, von après
Maison Suzanne AHO, en face
de l'église EAC-TOGO
Tél : 90 03 83 30 / 98 01 82 02
www.lanouvelletribune.net

Directeur de la Publication

Elom K. ATTISSOGBE
Tél : (+228) 91 90 48 04 /
98 01 82 02

Rédacteur en chef
Nicolas EDORH

Rédaction

Elom ATTISSOGBE
Nicolas EDORH
Béatrice AGBODJINO

Infographie

La Nouvelle Tribune

Impression

SDR

Tirage

2.500 exemplaires

650^{fcfa}
(*) Prix détaillé conseillé

600^{fcfa}
(*) Prix détaillé conseillé

65 cl

**LA QUALITÉ
EN GRAND
FORMAT**

SNB snb.tg

AVEC DJAMA,
ON EST ENSEMBLE



CANALBOX
VIVEZ L'INTERNET
ILLIMITÉ

**L'INTERNET ILLIMITÉ
À PARTIR DE 0 FCFA***

**ACTUELLEMENT,
L'INSTALLATION DE LA FIBRE
CANALBOX EST À 0 FCFA !**

☎ 8866 www.canalbox.tg
Coût de l'appel : 20 FCFA.
*Sous conditions d'éligibilité et de paiement du premier forfait mensuel